



FETE DE LA MUSIQUE

DIMANCHE 21 JUIN 1998

Les habitants du village (musiciens, chanteurs...) désirant se produire ce jour-là sont invités à se faire connaître en mairie, ou à téléphoner à Madame Marie LAURENT (☎ : 04.94.72.24.34).

UN PEU D'HISTOIRE

Délibération du 27 JUIN 1876

Monsieur le Maire expose au Conseil que des réclamations lui sont personnellement adressées au sujet de l'horloge communale qui est complètement détraquée depuis bientôt deux mois.

Je l'ai faite visiter, dit-il par plusieurs horlogers et tous m'ont répondu qu'il ne fallait pas moins de 150 francs pour la remettre en état de fonctionner pendant peut-être cinq ou six mois, mais aucun n'a voulu la garantir pendant seulement un an.

En effet, ajouta Monsieur le Maire, cette horloge est en place depuis bientôt cent ans et on doit avoir dépensé pour son entretien peut-être plus d'argent que ce qu'elle avait coûté. Il est donc inutile que la commune ne s'impose un nouveau sacrifice. Mais cependant le pays ne peut pas rester sans horloge ; seulement il est regrettable que l'état de nos finances ne nous permette pas de faire face à cette dépense. Il faudrait donc que le Département nous vienne en aide...

D'HIER A AUJOURD'HUI

Aujourd'hui l'horloge est toujours en place, mais donne quelquefois de petits signes de faiblesse.

Il y a deux ans un spécialiste appelé à son chevet lui a administré l'extrême onction.

Et, pourtant, grâce à Monsieur Olivier GRANGER, artisan horloger du village installé à Naples... elle tourne toujours.

Après de nombreux soins à ce mécanisme d'un autre âge, M. Granger s'est attelé, toujours gracieusement, à la réfection du cadran que nous vous présenterons dans un prochain numéro.

LE CARNET DE STE-ANASTASIE

NAISSANCES :

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de :

- ♦ Solène SAMPO et Cassandre OURCIVAL nées le 26 Mars ;
- ♦ et Jonathan MILLO né le 27 Mars dernier.

Nous présentons toutes nos félicitations aux parents.

DECES :

Nous avons le regret de vous informer du décès de Monsieur Marceau MORET, survenu le 25 Avril.

Nous présentons à sa famille toutes nos condoléances.



CINEMA

SAMEDI 9 Mai 1998

à 20 H 30 - Salle Polyvalente
(Entrée : 25 F.)

Au programme :

L'Homme au Masque de Fer

Un Film de Randall Wallace

Avec : **Léonardo DI CAPRIO**
Gérard DEPARDEU

TAXI DE L'ISOLE

Gilbert COLON

R.D.15

83136 STE-ANASTASIE

☎ : 04.94.72.24.11

SAINTE-ANASTASIE



BULLETIN MUNICIPAL

AVRIL 1998
N°100



LE MOT DU MAIRE

« L'autre jour, j'étais dans mon jardin quand je me suis dit :

Quand tu verras le Maire, il faut que tu lui dises...

- Il faut que tu lui dises quoi, au Maire ?
- Il faut que je lui dise que les ordures ménagères, c'est un peu cher.
- Et voila, tu me l'as dit et tu veux peut-être que je te dise pourquoi ?
- Que tu me dises pourquoi, ça ne m'intéresse pas, ce que je te dis, c'est que c'est cher ! »

A l'occasion de ce 100ème Bulletin Municipal, voila bien qui aurait pu nous donner un sérieux coup au moral et nous faire douter de l'efficacité de notre modeste parution communale.

Pourtant, l'expérience aidant, nous en retenons qu'il y a une marge entre ce qui nous intéresse et ce que nous voulons vraiment savoir.

En effet, au-delà des mots et des phrases, nous savons que ce bulletin ne peut être que le reflet et le prolongement de nos préoccupations, de nos relations et de notre langage quotidien.

Aussi, rendre compte chaque mois de l'action des élus, tisser des liens où chacun se reconnaisse avec son sens particulier de la communication, n'a jamais rien, bien au contraire, qui puisse nous décevoir ou nous décourager.

Tout cela pour vous dire que j'ai bien retenu que cette année, c'était vraiment cher.

Jean-Pierre MORIN



POLICE MUNICIPALE

Rappel du **NOUVEAU NUMERO** pour la Police Municipale notez le : **06.03.44.79.10.** et oubliez l'ancien...

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse au numéro précédent, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

ASSISTANTE SOCIALE

Mme Véronique MARIN, Assistante Sociale, tiendra sa permanence le **VENDREDI 15 MAI 1998** de 9H30 à 11H30 en Mairie.

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Les prochaines permanences auront lieu les Vendredis 15 et 29 Mai 1998 en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, le jeudi 7 Mai 1998 de 10 heures à 12 heures : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide ménagère).

SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS

Le 01 Mai Dr AZUELOS 04.94.78.32.67
 Le 03 Mai Dr CHRESTIAN.. 04.94.69.78.75
 Le 08 Mai Dr PONSON..... 04.94.28.32.89
 Les 10 Mai Dr LE MADEC 04.94.59.69.52
 Le 17 Mai..... Dr CHRESTIAN.. 04.94.69.78.75
 Le 21 Mai Dr FAURE..... 04.94.78.33.81
 Le 24 Mai Dr BRAUN 04.94.33.22.04
 Le 31.1 Juin Dr ARNAUD 04.94.80.26.94

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasia, Parking des Ferrages le 9 Juin 1998, de 13 H 30 à 15 H.

PHARMACIES DE GARDE

Du samedi 02/05, 19 H au samedi 09/05, 09 H :
 -appel préalable au 04.94.07.08.08 (standard).
 Du samedi 09/05, 19 H au samedi 16/05, 09 H :
 -appel préalable au 04.94.86.70.93 (Phcie de FORCALQUEIRET) ou le 04.94.07.08.08 (standard) pour une autre pharmacie.
 Du samedi 16/05, 19 H au samedi 13/06, 09 H :
 -appel préalable au 04.94.07.08.08 (standard).



DECHARGE CANTONALE DE LA ROQUEBRUSSANNE

(Après le rond-point du Collège de Garéoult, prendre la direction de La Roquebrussanne).
 Du Lundi au Vendredi -8H à 12H- -13H30 à 16H-
 Samedi et Dimanche -8H à 12H-
 Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas « monstres », c'est-à-dire ce qui ne peut trouver place dans une malle de voiture.

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochain ramassage des « monstres » :
 ♦ le LUNDI 25 MAI 1998
 (se faire inscrire en Mairie au préalable).

INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Numéro d'appel : 04.94.86.34.61.
 puis numéro donné par le répondeur

CAMIONS VENTE

Dates prévues pour le prochain passage des camions vente au parking des Ferrages :
JEUDI 14 MAI 1998
 ♦ PROVENCE OUTILLAGE
 L'après-midi
DIMANCHE 17 MAI 1998
 ♦ GROUPE OUTIROR
 de 9H. à 12H30

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public du lundi au vendredi de 8 H. à 12 H.
 ☎ : 04.94.69.64.40

De l'Histoire à la Légende... Sur les Traces De GASPARD DE BESSE



Dans un autre âge, un autre monde... C'est l'histoire de Gaspard de Besse qui nous a été contée par MM Paul CEZE et J. B. BOUERY, ce 17 Avril dernier, salle polyvalente. A l'aide de diaporamas projetées durant toute une heure, les dessins si évocateurs et tellement expressifs de M. CEZE nous ont transportés dans cette époque précédant la Révolution, à travers la vie du héros de cette « bande dessinée » extraordinaire.

Qui était Gaspard ? Un rebelle, une sorte de bandit au grand coeur, qui, pour n'avoir pas voulu se soumettre à l'oppression, à l'Injustice représentés à ce moment-là par les membres du Parlement d'Aix-En-Provence, s'est vu dans l'obligation de courir les grands chemins durant des années. Il faut dire que les membres de ce parlement étaient, non pas élus, non pas choisis pour leur valeur morale ou même intellectuelle, mais étaient titulaires de leur charge pour l'avoir tout simplement achetée. Cette fonction était donc héréditaire, ce qui, bien entendu, ouvrait la porte à tous les excès : Malhonnêteté, injustice, cruauté..., à tel point que même le Roi Louis XV a protesté plusieurs fois devant ces abus.

Chef de bande à l'âge de 19 ans, Gaspard a donc dû, pour subsister, s'adonner au vol, au chapardage, quitte à donner parfois aux plus pauvres ce qu'il prenait aux riches. Jamais il n'eut recours au crime.

Après avoir fréquenté quelques nobles dames séduites par son esprit et ses belles manières, et malgré l'estime évidente qu'elles lui prodiguaient, il s'est laissé surprendre, emprisonner, et, à l'issue d'un procès injuste et sommaire, s'est vu infliger le pire des châtements, le supplice de la roue qui, inévitablement, se terminait par la mort du condamné, dans d'atroces souffrances.

Pour notre plaisir... et notre émotion, M. CEZE après avoir souligné que, né 10 ans plus tard, Gaspard de Besse aurait pu être un artisan de la Révolution, nous présenta quelques belles images empreintes de patriotisme, où Gaspard tenait ce rôle imaginaire. Merci aux artisans de cette belle projection, soutenue par une musique tellement bien adaptée.

UNE GARDERIE A STE-ANASTASIE ?



Des mamans souhaiteraient créer un projet de garderie à SAINTE-ANASTASIE. Un sondage nous semble indispensable pour connaître les besoins éventuels sur la Commune.

A cet effet, un questionnaire sera diffusé dans les écoles. Vous pourrez aussi vous le procurer auprès des mamans aux numéros suivants :

- Mme FOUILLOUSE : 04.94.72.20.57
- Mme ALBERT : 04.94.72.20.87
- Mme OLIVIER : 04.94.72.29.45

LES VARIOIS VERS LES AUTRES

L'Assemblée Générale des « Variois Vers les Autres » aura lieu le :
VENDREDI 22 MAI 1998
 à 18 H 30 à Garéoult
 Salle du Conseil



Par ailleurs, une « FARFOUILLE » se tiendra à STE-ANASTASIE, Salle Polyvalente le :

DIMANCHE 24 MAI
 de 9 H à 17 H.

La Présidente - M. FRANCOIS



CINE CONFERENCE

SINAI - EGYPTE - MER ROUGE

Le 4 avril, M. Gérard ADIBA a présenté, dans la salle polyvalente, devant une salle comble, un film de sa création sur le thème SINAI-EGYPTE-MER ROUGE.

Une façon, a-t-il dit, de fêter son installation dans notre village.

Conférencier professionnel, égyptologue par passion, M. ADIBA nous a présenté les pyramides, le Sphinx, Louxor, les statues d'Abou Simbel mais, outre ce circuit touristique classique, nous avons pu connaître la vie des habitants du sud égyptien, près du barrage d'Assouan où l'eau a permis de mettre en culture des milliers d'hectares de cannes à sucre, de coton...

Les côtes de la Mer Rouge nous ont ensuite révélé une foule de constructions côtières dont le gouvernement a dû arrêter le développement. Côte à côte, ce ne sont que centres de plongée sous-marine, fréquentés à longueur d'année par les adeptes fanatiques de ce sport.

Les fonds sous-marins de la Mer Rouge, quand ils sont éclairés, nous ont révélé leur splendeur extraordinaire et leur faune à rendre envieux plus d'un pêcheur amateur.

Enfin, continuant sa route, M. ADIBA nous montra le Sinaï, grand désert au relief parfois tourmenté de gorges profondes et étroites où s'érige un monastère copte plus que millénaire et toujours habité par des moines.

C'est dans cette région du monde peu hospitalière que sont nées les grandes religions monothéistes actuelles : le judaïsme d'abord, puis le christianisme et l'islamisme...

Une conférence qui marqua fortement l'assistance grâce au choix judicieux des séquences filmées et au talent oratoire de M. ADIBA.

Nous le remercions particulièrement de son geste d'amitié et lui souhaitons une bonne installation et un grand plaisir à vivre dans notre village.



Afin de préparer la fête des mères, le **CLUB DES CIGALES** organise, dans son local, rue Alphonse Daudet, deux journées « exposition-ventes ». Elles sont fixées

au **VENDREDI 29 MAI**
de 14H30 à 17H30

et au **SAMEDI 30 MAI**
H à 12H et de 14H30 à 17H30



Les enfants y trouveront des cadeaux « petit budget » et les plus grands pourront faire leurs choix en toute décontraction.



THERESE EXPOSE

Le mercredi 1er Avril, Mme Thérèse VANDEGINSTE a exposé ses oeuvres à « Art 27 », Rue de la République à Brignoles -et ce jusqu'au 30 avril. Le vernissage avait lieu à 18 heures.

Si, de nombreuses fois, ses toiles ont figuré parmi celles d'autres peintures, en revanche, c'est la première fois que Thérèse exposait « seule ».

De nombreux visiteurs sont venus admirer ses toiles : amis, connaisseurs, beaucoup d'habitants de Ste-Anastasié et en particulier de la chorale dont elle fait partie, etc...

Elle peint essentiellement des huiles, dans un style très fort, structuré et puissant. Ce sont les paysages qui l'inspirent et, bien entendu, la Provence.



Devant ces tableaux magnifiques, on rêve, on évoque des souvenirs, des impressions, on frissonne quelquefois... et l'on est heureux que quelqu'un de chez nous ait ce beau talent qui lui permet d'exprimer ce que nous ressentons parfois nous-mêmes.

CHRONIQUE MUNICIPALE

COMPTE RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 MARS 1998

Sous la Présidence de M. MORIN, Maire.

PRESENTS : MMES BOCQUET, LAURENT, MM. LALANDEC, CORBIER, RAYNAUD, FADDA, REMY, ABELLO, CUENOT, ISTRIA, JURAVER, TOSELLO.

ABSENT EXCUSE : M. BROSSAUD (donne procuration à M. MORIN).

Le Budget Primitif 1998 a été examiné en commission des finances le 20 Mars dernier. Les avis émis lors de cette séance de travail ont été intégrés au projet présenté aujourd'hui au Conseil Municipal.

Les caractéristiques de ce document sont les suivantes :

EN RECETTES :

- Maintien des taux d'imposition locale à leur niveau antérieur (sans changement depuis 1989).

- L'augmentation de la dotation globale de fonctionnement est en progression d'environ 1.07 nettement inférieure à la progression du coût réel de fonctionnement pour la commune.

- La T.L.E. (Taxe Locale d'Equipement) perçue sur les nouvelles constructions comble très partiellement les frais engagés par la collectivité, mais ceci est légèrement compensé par la rentabilisation des installations existantes (eau et assainissement en particulier).

- Les subventions du Conseil Général soutiennent seules les efforts de la Commune en investissement structurel.

EN DEPENSES :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement constitue la difficulté majeure relevée.

- L'intégralité des charges intercommunales (Syndicat des chemins, d'électrification, du collège...), représentant plus d'un million de francs par an, est prélevée sur nos recettes de fonctionnement.

- La commune est peu endettée, mais supporte en 1998 la charge particulière de la construction de la nouvelle école primaire. A partir de 1999, les emprunts correspondants apparaîtront au budget pour diminuer ensuite à partir de 2001.

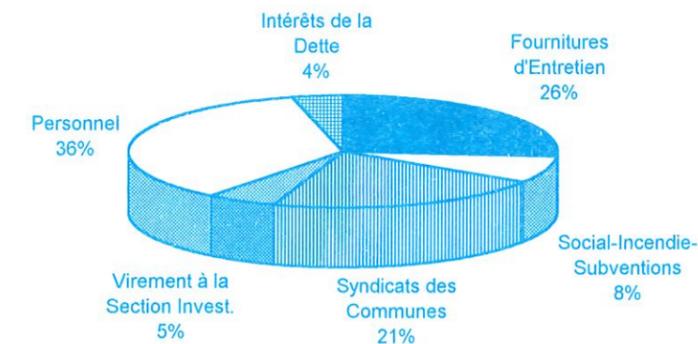
- Les subventions associatives sont stabilisées proportionnellement aux recettes réelles de fonctionnement. Les Présidents d'association ont spontanément participé à cet effort. Ces subventions en 1998 représentent 1.97 % des recettes réelles de fonctionnement en valeur courante ; elles représentaient en 1989 1 % de ces mêmes recettes.

Par ailleurs et à la marge, la contribution aux actions de compétence départementale (incendie, action sociale) continue et continuera à progresser sensiblement dans les années à venir.

Seul déséquilibre difficilement contrôlable -dans la logique d'application des réglementations nouvelles-

le poste « ordures ménagères » appelle de sévères inquiétudes. En 1997, avec une redevance de 650 F. par ménage, le déficit à la charge du budget général était de 160 000 F.. En 1998, avec une redevance de 700 F. par ménage, le déficit prévisionnel est d'environ 150 000 F. (toujours à la charge du budget général).

L'obligation de devoir équilibrer ce budget particulier posera certainement de graves problèmes à l'ensemble des communes à partir de 2001.



VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition pour la taxe d'habitation, les taxes foncières ainsi que pour la taxe professionnelle, applicables à l'exercice 1998.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire sans augmentation les taux votés en 1997 soit :

- Taxe d'Habitation 8.88 %
- Taxe sur le foncier bâti.....17.59 %
- Taxe sur le foncier non bâti87.35 %
- Taxe Professionnelle.....24.68 %

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES 1998

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer pour 1998 le montant de la redevance des ordures ménagères.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs pour 1998 de la façon suivante :

- Redevance des Ordures Ménagères par foyer : 700 F.
- Redevances des Ordures Ménagères pour le terrain de camping : 16 500 F.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 1998

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de Budget Primitif de la Commune pour 1998

- Dépenses de Fonctionnement ... 6 085 347 F.
- Recettes de Fonctionnement..... 6 085 347 F.
- Dépenses d'Investissement..... 2 154 107 F.
- Recettes d'Investissement 2 154 107 F.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le Budget Primitif 1998.

PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Maire propose au Conseil municipal de fixer le montant de la surtaxe sur le prix de l'eau et de l'assainissement pour l'année 1998:

- le m3 pour l'eau : 1 F.
- le m3 pour l'assainissement : 3.50 F.
- prime fixe eau : 50 F.
- prime fixe assainissement : 5 F.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Concernant l'approbation du compte de gestion par Monsieur BELLUOT Receveur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MORIN, Maire ;

-Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1997 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

-Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 1997 ;

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 1997 au 31 décembre 1997, compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1997 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 1997, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL - ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE (PRIORITE 2)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter au Conseil Général l'octroi d'une subvention pour l'acquisition de Matériel informatique destiné aux services administratifs.

Il présente le devis estimatif qui s'élève à la somme de 72 890 F. H.T.

Le plan de financement se présente de la façon suivante :

- ♦ Montant du projet H.T. : 72 890 F.
- ♦ Subvention espérée : 36 400 F.
- ♦ Autofinancement : 36 450 F.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander à Monsieur le Président du Conseil Général l'octroi d'une subvention d'un montant de 36 400 F. pour l'acquisition de matériel informatique.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Le 31 mars, l'A.P.E.S.A. a réuni ses adhérents autour d'un pot de l'amitié. C'est dans une ambiance conviviale et en présence de M. MORIN que tous ont pu admirer quelques photos du carnaval, prendre connaissance des projets futurs tout en dégustant un punch « maison » accompagné d'un buffet.

Un rallye pédestre familial est prévu le 24 mai prochain

Déroulement : Dès 9 H., chaque équipe constituée de deux familles devra découvrir différents postes dispersés dans le village, où les petits comme les grands devront passer des épreuves ; le but étant de découvrir des mots clés.

En fin de matinée, tous les participants seront conviés à un apéritif au cours duquel l'équipe gagnante sera récompensée.

Un pique-nique, que chaque famille aura pris soin d'apporter, permettra de continuer ensemble dans la joie et la bonne humeur.

La participation est fixée à 40 francs par famille ; les inscriptions seront prises jusqu'au 11 mai prochain au 04.94.72.24.50 ou 04.94.72.29.45.

Nous vous attendons nombreux !

A vos caves et à vos greniers !!

Lors de la foire à la brocante du 1er juin prochain organisée par le Comité des Fêtes, nous tiendrons un stand.

A cette occasion, nous recherchons toutes sortes d'objets susceptibles d'être vendus. Nous vous proposons si besoin, de venir récupérer les dons à domicile.

Veuillez prendre contact au : 04.94.72.26.94.

Merci de votre participation.

La Présidente - I. TIFRA



A.S.L. SECTION BASKET BALL

Seniors :

Bon résultat à domicile contre Pierrefeu 71 à 83.

Mais, mais..... ! Défaite à Hyères contre le H.T.V.B. Résultat encore inconnu à ce jour ?

Heureusement que l'honneur du Basket à Ste-Anastasia passe par nos Poussins, qui toujours invaincus sont ancrés en tête de leur Poule C avec comme dernier résultat : Dragnignan 10 Ste-Anastasia 58 - Forfait de Roquebrunne donc 3 points en plus pour le championnat:

NOTA :

Réunion pour les Remises de Récompenses le Dimanche 17 Mai 1998 à la Salle Polyvalente à 10 Heures. Cette réunion sera suivie d'un repas de cohésion à 12 H 00.

Le Président - G. BRUZZONE



LA VIE AU VILLAGE



SECOURS POPULAIRE

Prochainement un conteneur de vêtements sera placé parking des Ferrages.

Cette opération de collecte sera gérée par le Secours Populaire Français. Ce conteneur Boîte aux lettres sera fourni gratuitement ; il permettra de recueillir au profit des plus déshérités les vêtements, linge de maison, chaussures et articles de maroquinerie.

Pour tout renseignement Téléphoner au : 04.94.72.29.57



AGENCE IMMOBILIERE LUDOVIC GRISOLLE

Quartier Les Négadisses
83136 Ste-Anastasia

☎ : 04.94.72.20.28



Donnez utile !



JUDO CLUB STE-ANASTASIE

Rencontre de Pierrefeu :

Le 22 mars, a eu lieu à Pierrefeu la deuxième manifestation pré-poussins et poussins, une dizaine de clubs étaient au rendez-vous. Nous avons noté l'excellent comportement une fois encore tant au niveau discipline que combativité des judokas et judokates de Ste-Anastasie. Etaient présents : Laura REZETTE, François GIRARD, Ambre TIFRA, Morgane PEREZ, Virginie MASLIES et Suzy VERVELLE.

Rencontre de Garéoult :

Le 5 Avril à Garéoult se déroulait le tournoi de Printemps, plusieurs clubs étaient une nouvelle fois au rendez-vous : Néoules, Méounes, Solliès-Pont, Forcalqueiret, Flassans, Garéoult, Hyères, Carnoules, Brignoles et Ste-Anastasie ; en tout cela représentait la bagatelle de 200 enfants et adolescents de 6 à 17 ans.

Ste-Anastasie était le Club ayant le moins d'engagés et pourtant dans toutes les catégories, nos filles et garçons ont remporté des médailles. Charles Beaudroit 2ème, Matthieu Joncour 3ème, Virginie Maslies 3ème, Laura Rezette 2ème, Sylvia Gargiulio 2ème, Daouia Oulmi 3ème, Sabrina Ast 1ère, Aurélie Ast 1ère, Ambre Tifra 2ème, Morgane Perez 3ème, Susy Vervelle 2ème, François Girard 1er, Bastien Pensier 3ème.

Chez les adultes, Karol Rivière a étonné la salle en battant une ceinture bleue garçon par Ippon, et s'est très bien comportée par la suite contre deux autres ceintures bleues garçons et filles et une féminine ceinture marron. Rappelons que notre cadette n'est que ceinture jaune. Beaucoup d'espoirs sont fondés la saison prochaine lors des championnats de Côte d'Azur juniors féminins.

Stage dans les Alpes :

Du 13 au 18 Avril, le stage de judo dans les Alpes a été une parfaite réussite, entraînement, footing, amusements, veillées, ambiance, amitié, passage de grades et surtout beaucoup de progrès. Tout a été au rendez-vous ; la saison prochaine, soyons encore plus nombreux.

Félicitations aux judokas Emilien, Thibault et Gauthier pour leur camaraderie, leur comportement exemplaire et leur intégration au sein du groupe de Ste-Anastasie.

Bravo à tous !

Prochaine rencontre :

Le 17 mai prochain se dérouleront au Luc les sélections aux championnats de France seniors ceinture noire, notre ami Saad TIFRA en - de 90 Kg ainsi que Christian FIGARI en - de 81 Kg essaieront de sortir leur épingle du jeu pour une qualification ; le 1er participera uniquement aux finales des championnats de France à Paris.
Le Professeur - C. FIGARI.



COURSE HORS STADE « LES BOUCLES DE L'ISSOLE »

Les réunions d'organisation de la Course hors stade « Les boucles de l'Issole » (samedi 11 juillet à 12H) se tiendront à la salle polyvalente les : Vendredi 19 Juin et vendredi 3 Juillet à 18 H.

Le président de l'A.S.L. convie les membres du conseil d'administration et les présidents d'associations à cette préparation collective, pour la réussite de cette manifestation sportive en ouverture des fêtes de la St Just.

Merci d'avance

A. MARQUES DE CARVALLIO



Une réunion d'information concernant l'ouverture éventuelle d'un atelier de « mise en valeur » de broderies, photographies, aquarelles, souvenirs, objets divers, se tiendra le Mercredi 13 Mai prochain à 17H.

au local du CLUB DES CIGALES.

Venez nombreux vous documenter.

LOGEMENTS DE GENDARMES A LA BRIGADE DE LA ROQUEBRUSSANNE

Le Maire fait part au Conseil de la demande du Maire de LA ROQUEBRUSSANNE proposant aux communes du canton de financer conjointement les charges de loyer de deux nouveaux Gendarmes affectés à la Brigade de LA ROQUEBRUSSANNE. En effet, aucun logement affecté n'étant actuellement disponible au chef lieu du canton, il apparaît pour autant inconcevable de ne pas accueillir sans délai les gendarmes supplémentaires récemment nommés, comme cela a été réclamé à maintes reprises par l'ensemble des Maires du canton et le Conseiller Général. Après que le Maire (de SAINTE-ANASTASIE) ait donné lecture de sa réponse au Maire de LA ROQUEBRUSSANNE, l'assemblée communale est appelée à délibérer.

Après discussion le texte suivant est adopté :

- La Commune de SAINTE-ANASTASIE prend acte de l'affectation d'un renfort de Gendarmerie à la Brigade de Gendarmerie de LA ROQUEBRUSSANNE.

- Le Conseil Municipal exprime sa satisfaction de voir ainsi combler une partie du grave déficit d'effectif régulièrement constaté et regretté par l'ensemble des élus du canton.

- Il s'interroge néanmoins sur l'opportunité et la légalité du financement sur des deniers communaux, d'une dépense incombant par nature à l'Etat, tout particulièrement dans ses prérogatives régaliennes de sécurité publique.

- Néanmoins, et bien qu'à son sens, les communes n'aient pas à se substituer à de quelconques carences de l'Etat, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, juge qu'il est difficile de ne pas assurer un logement décent à des militaires exerçant leur mission dans des conditions par ailleurs très pénibles ; il estime en outre devoir tenir compte de l'intérêt évident de la population de la Commune de SAINTE-ANASTASIE.

- Il souhaite enfin affirmer en ce domaine sa solidarité avec les autres communes du canton soumises aux mêmes difficultés.

Il décide donc à l'unanimité de participer en 1998 au financement du loyer du logement du renfort de Gendarmerie du canton de LA ROQUEBRUSSANNE, dans la proportion de sa population par rapport à celle du canton tel qu'il apparaît dans le tableau de répartition ci-joint, soit pour SAINTE-ANASTASIE une somme d'un montant de 5 331,96 Francs.

Cette somme sera inscrite au compte 6554 du budget communal 1998.

DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSEE AU CONSEIL GENERAL DU VAR AU TITRE DU PROGRAMME VOIRIE COMMUNALE (PRIORITE 1).

Afin de permettre à la Commune de Ste Anastasie, de poursuivre la coordination et les liaisons de son réseau routier communal avec le réseau départemental, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de solliciter du Conseil Général du Var, l'octroi d'une subvention correspondant à 70% du montant H.T des travaux, nécessaire au financement du programme des travaux 98, défini comme suit :

Travaux effectués en Régie par le personnel communal

- Réfection de 1000m de voirie bétonnée : chemin de la Grande Vigne, Chemin de Rebouillon, Chemin de Vallon de Gueirol, Chemin des Fabres (partie), Chemin du Défens.

Le Maire présente le devis estimatif de la société SBBA à Brignoles, d'un montant de 133 359.48 Frs H.T.

Le plan de financement se présente de la façon suivante :

- Montant du projet	133 359 F.
- Subvention espérée	93 000 F.
- Autofinancement	40 359 F.

Le Maire s'engage par ailleurs à respecter les règles administratives en vigueur.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander au Conseil Général l'octroi d'une subvention au titre du programme voirie communale d'un montant de 93 000 F. et s'engage à commencer l'opération dans l'exercice en cours.

INDEMNITE DE LOGEMENT SUSCEPTIBLE D'ETRE ALLOUEE AUX MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT POUR 1997

En application de l'article 3 du décret du 2 Mai 1983, l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale ainsi que celui du Conseil Municipal doivent être recueillis avant toute fixation par Monsieur le Préfet du montant de l'indemnité de logement susceptible d'être allouée aux instituteurs.

Le Maire rappelle que le montant de l'indemnité a été fixé par arrêté préfectoral pour l'année 1996 à 13 317 F. Le montant pour l'année 1997 a été fixé par le Comité des Finances locales à 13 706 F..

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide de fixer le montant de l'indemnité pour l'année 1997 à 13 706 F..

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM DE L'ISSOLE

Vu la demande de Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles, le Maire expose aux membres du Conseil qu'à la suite de la convention conclue entre la Commune de Ste-ANASTASIE et la Sté DRAGUI-TRANSPORT, et au projet à conclure entre la Commune de FORCALQUEIRET et la même société il apparaît nécessaire de procéder à une modification statutaire du SIVOM DE L'ISSOLE. Ce document attribue à la S.A. DRAGUI-TRANSPORT, le transport des déchets ménagers du quai de reprise de La Roquebrussanne au site du Cannet des Maures. Or, les Statuts du Syndicat Intercommunal à vocation multiple de l'Issole, Article 2 : ont pour objet, collecte et transport sans précision de destination. Pour que les compétences du SIVOM soient nettement définies, il convient de modifier, les statuts en précisant le lieu de destination des déchets ménagers. En application de l'Article L 5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de Sainte-Anastasia est appelé à délibérer sur cette proposition. Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier l'article 2 des Statuts du SIVOM dans leur objet de la façon suivante :

ARTICLE 2 : *Le Syndicat a pour objet la collecte et le transport des déchets des ménages jusqu'au quai de rupture de charge, actuellement situé à La Roquebrussanne.*

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LA REALISATION D'UN TERRAIN DE TENNIS - 2ème Tranche (PRIORITE 2)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 1997 nous avons réalisé la 1ère tranche des travaux concernant la réalisation d'un terrain de tennis et d'un mur d'entraînement au stade les Négadisses. Pour réaliser la 2ème tranche de ces travaux le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter du Conseil Général l'octroi d'une subvention sur programme pour la réalisation d'un terrain de tennis d'un montant de 88 600 F. H.T. Le plan de financement du projet se présente de la façon suivante :

Montant du projet H.T. :88 600 F.

Subvention espérée :44 300 F.

Autofinancement :44 300 F.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, décide à l'unanimité de solliciter du Conseil Général l'octroi d'une subvention pour la réalisation d'un terrain de tennis.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT 1997

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes réalisé en 1997 au Budget annuel du service de l'eau et de l'assainissement est de 706 471.77 F..

Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter une partie de cet excédent 1997, soit 100 000.00 F. au financement des dépenses d'investissement, article 1068 du Budget 1998 réparti comme suit :

- 40 000 F. au Budget Eau ;
- 60 000 F. au Budget Assainissement ;

Le reste est repris en section d'exploitation du Budget 1998 soit 310 650.37 F. article 002 Excédent antérieur reporté, réparti comme suit :

- 172 330.64 F. au Budget Eau
- 138 319.73 F. au Budget Assainissement.

En ce qui concerne le résultat d'investissement soit 295 821.40 F., il est reporté au compte 001 excédent antérieur reporté, réparti comme suit :

- 71 902.28 au Budget Assainissement
- 233 919.12 F. au Budget Eau.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

OUVERTURE DE CREDIT DE TRESORERIE CREDIT LOCAL DE FRANCE (Projet nouvelle école)

Le Maire rappelle que pour gérer sa trésorerie, il est opportun de recourir à une ouverture de crédit d'un montant total de 300000 F.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet du contrat et des pièces y annexées établi par le Crédit Local de France et après en avoir délibéré, DECIDE

ARTICLE 1 : Caractéristiques du produit

Pour gérer sa trésorerie, le conseil municipal contracte, auprès du Crédit Local de France, une ouverture de crédit d'un montant maximum de 300 000 F., dont les principales caractéristiques sont les suivantes : Durée de 12 mois, Taux d'intérêt T4M plus marge de 0.40 %, Commission Flat de 0.10 % prélevée lors du premier versement avec un montant minimum de 1 000 F., Facturation des intérêts : trimestrielle

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat dont le projet est annexé à la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

LA VIE ASSOCIATIVE



L'ASSOCIATION BOULISTE COMMUNIQUE :

A compter d'Avril 1998 l'association Bouliste de Ste-Anastasia est affiliée au Comité Départemental du Var de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal. La licence pour un coût de 70 F. vous permettra de jouer tous les terrains de boules (assurance individuelle comprise).

PROGRAMME DU MOIS DE MAI 1998

VENDREDI 1er MAI : Jeu libre (6 boules) Tirage 15H
800 F + 2/3 des participations

DIMANCHES 3 MAI 2 X 2 choisis Tirage 15H
600 F + 2/3 des participations

VENDREDI 8 MAI 2 x 2 choisis Tirage 15H
600 F + 2/3 des participations

DIMANCHE 10 MAI Mêlée des mêlées Tirage 15H
600 F + 2/3 des participations

DIMANCHE 17 MAI 2 x 2 choisis Tirage 15H
600 F + 2/3 des participations

DIMANCHE 24 MAI 2 x 2 choisis Tirage 15H
600 F + 2/3 des participations

SAMEDI 30 MAI Jeu Provençal 2 x 2 choisis
1 000 F + 2/3 participations Tirage 15H

DIMANCHE 31 MAI Suite Jeu Provençal Reprise 9 H
Pétanque 2 x 2 choisis Tirage 15H
600 F + 2/3 des participations.

A bientôt sur le terrain de boules.

Le Président - R. SABATIER.



CLUB DES CIGALES

A noter sur vos tablettes :

- La prochaine sortie, qui est fixée au mardi 26 mai prochain, aura pour cadre la Principauté de Monaco. Au programme, la visite du musée des automates (unique au monde), la célèbre relève de la garde du Palais et, éventuellement, le parcours du jardin exotique.

Prix de la journée 240 F. avec restaurant
ou 140 F. sans restaurant.

Les réservations seront enregistrées jusqu'au 19 mai (50 F. d'acompte seront demandés). Départ à 7 H. de la place de la gare.

- Les prochains « jeux de société » auront lieu, à la salle polyvalente, le vendredi 22 mai. Ils reprendront leur rythme normal, ensuite.

La Présidente



ETOILE SPORTIVE DE STE-ANASTASIE

Championnat :

Pour leur dernier match, nos poussins ont encore infligé une sévère défaite à leurs adversaires du jour. En effet, l'Entente du Bessillon qui regroupe 5 villages (Carcès, Cotignac, Montfort, Entrecasteaux et Correns) n'a pas pu résister aux assauts de nos petits, score final sans appel 13 à 0. Bravo, ils sont champions de leur poule.

Tournoi de La Valette :

Septième sur seize équipes, éliminée en quart de finale, l'équipe de Ste-Anastasia méritait de parvenir en demi-finale, mais l'arbitrage n'étant pas de notre côté, là s'est arrêtée leur marche en avant. Dommage. Merci aux parents qui accompagnent les enfants sur les différents stades. A noter la présence des équipes de Paris, Perpignan, St Marcel en Ardèche, du sporting Club de Toulon et de Marseille.

Prochain tournoi le 08 Mai 1998 à la Garde.

AMICAL

L'Etoile sportive de Ste-Anastasia s'est enrichie depuis le début de l'année d'une équipe de vétérans, qui a remporté au mois de mars le challenge amical contre les jeunes du village 3 victoires à 1 (nos vieux ont encore du punch !!!).

Une remise de coupe a été organisée sur le terrain et les vétérans ont fêté cette victoire par une troisième mi-temps bien arrosée. Si vous désirez renforcer l'effectif de cette équipe prometteuse mais encore trop peu nombreuse vous pouvez contacter M. MANISCALCO Tél : 04.94.72.24.50 ou au stade les jours de match.

BEAU GESTE

En effet c'est un très beau geste d'amitié et de solidarité envers notre club, que le don fait par M. Patrick VIVES sous la forme d'une très belle machine à tracer. Le président et les membres du bureau remercient M. VIVES pour cette amitié sportive.

Le Président - B. SCLAFANI

**DEMANDE DE SUBVENTION DU DEPARTEMENT POUR LA REALISATION
D'UNE ECOLE PRIMAIRE A STE-ANASTASIE
PROGRAMME VIE LOCALE (PRIORITE 1)**

1ère Opération - 3ème Tranche

Le Maire rappelle, que par délibération en date du 28 Juin 1996 n°32/96, le Conseil Municipal a pris la décision de construire une école primaire au Quartier les Horts à Ste-Anastasie.

Pour réaliser la première opération de la 3ème tranche de ce programme, la Commune sollicite l'octroi d'une subvention sur programme correspondant aux travaux suivants :

Chauffage : SARL Deschand-Pani ..170 065.00 F.

Plomberie Sanitaire :

SARL Deschand Pani 98 096.00 F.

Peinture : Entreprise MSIKA Denis 127 521.00 F.

Montant de l'Opération : 395 682.00 F.

Plan de financement : Subvention sur programme	316 000.00 F.
Autofinancement	79 682.00 F.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander à Monsieur le Président du Conseil Général l'octroi d'une subvention sur programme d'un montant de 316 000 F. et s'engage à commencer l'opération dans l'exercice en cours.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF
1998
EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Budget Eau et Assainissement 1998.

- Dépenses d'Exploitation
611 117 F.
- Recettes d'Exploitation
611 117 F.
- Dépenses d'Investissement
517 666 F.
- Recettes d'Investissement
517 666 F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le Budget 1998 Eau et Assainissement.

**TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL
DU 15 MARS AU 15 AVRIL 1998**



♦ Mise aux normes sanitaires par l'installation d'un siphon de sol dans le coin cuisine de la cantine scolaire ; mesure réclamée par les services vétérinaires chargés du contrôle des établissements servant des repas.

♦ Rebouchage des nids de poule provoqués par les orages et les pluies récentes.

♦ Début des travaux d'aménagement du terrain, jouxtant le chemin des Fabres à l'entrée du village, par la création d'un arrêt des bus scolaires au retour de la journée scolaire. L'objectif est d'assurer aux élèves plus de sécurité qu'actuellement, à la descente des bus.

♦ La terre prélevée par cet aménagement (environ 300 à 350 m3) est transportée au parking du Pré de la Font pour son agrandissement (dans la perspective prochaine de l'ouverture de la nouvelle école).

♦ Travaux courants d'entretien des écoles et du village.

♦ Nouvelle école primaire : les travaux de couverture sont achevés, la couche de crépi primaire est en cours d'exécution, les travaux d'installation du plancher chauffant débutent en ce moment.

L'école devrait être achevée fin juillet-début août. Il reviendra ensuite à l'équipe technique de la mairie d'en assurer l'équipement pour la rentrée de septembre.



REMERCIEMENTS : Nous remercions M. Ludovic GRISOLLE qui a offert à la Commune un lot de dalles bétonnées que nous avons utilisé dans la réalisation d'un busage sous le nouveau parking de l'école primaire (Pré de la Font).

ORGANISATION DE BAL PUBLIC A LA SALLE POLYVALENTE

En application du règlement intérieur de la salle polyvalente approuvé par la commission et voté par le conseil municipal en 1991, aucun bal public ne peut être organisé à la salle polyvalente.

Les soirées dansantes ne peuvent donc qu'être « privées » et organisées dans l'esprit de ces décisions.

Par bal public, il faut entendre bal ouvert à des personnes non membres du club organisateur, indépendamment du fait que l'accès soit gratuit ou non. Quelques invités sont naturellement admis.

Enfin, par club il faut entendre club ou section ayant une vie associative particulière (exemple football, judo, cigales...)

Le regroupement de plusieurs clubs ou section n'est donc pas admis.

Sont donc autorisés :

- Les réunions familiales (mariage, baptême) d'habitants de la commune.
- Les soirées ou matinées dansantes avec ou sans repas organisées par une section associative au profit de ses membres.
- Exceptionnellement et dans des conditions définies chaque année pour le réveillon de la Saint Sylvestre (dans ce cas le Comité des Fêtes peut être organisateur).

VILLAGE FLEURI

Deuxième édition pour Ste-Anastasia de l'opération Village Fleuri.

Cette opération de fleurissement du village contribue à l'image de qualité et d'accueil de Ste-Anastasia.

Sous l'impulsion dynamique de la commission présidée par Madame Yvonne BOCQUET et composée de MMES MAROUZE, RAYNOUARD, MAZEYRAT, MILANESE, DELAGE, chacun va pouvoir s'initier et parfaire son talent de paysagiste.

En 1997 cette opération, lancée par madame Claude Marouzé et ses fidèles émules, nous avait permis d'obtenir la quatrième place au classement départemental.

Naturellement, la commune a prévu cette année d'accroître son parc de bacs à fleurs.

HORLOGERIE COMTOISE
ET PROVENCALE

Vente - Réparation - Reprise - Garantie
Mouvement à Poids

Olivier GRANGER

Hameau de Naple
Ste-Anastasia

☎ : 04.94.72.22.43

*Le Maire,
Le Conseil Municipal,*

*ont l'honneur de vous inviter
à la Commémoration
Officielle de la Victoire
du 8 MAI 1945.*

**10H00 : Départ du cortège
(devant la Mairie).**

**10H30 : Cérémonie devant le
Monument aux Morts
(cimetière).**

10H45 : Apéritif au Bar des Amis



PRIORITE A DROITE

A la demande d'une large majorité des riverains du CHEMIN DE BELLEVUE, la règle générale du Code de la Route est rétablie à l'intersection de ce chemin et du chemin du Vallon de Gueirol. Le panneau STOP sera donc prochainement retiré.

PREVENTION INCENDIE



Les opérations de débroussaillage sont encore possibles (jusqu'au 31 Mai) ainsi que l'incinération de leurs produits. Pour ce faire, n'oubliez pas de faire vos déclarations en Mairie.
NOTA : Le débroussaillage est en particulier obligatoire :
- dans un rayon de 50 m autour de chaque construction quelle qu'en soit la nature ou la destination.
- dans la totalité des parcelles situées en zone U du P.O.S.

**Pour tout renseignement
s'adresser à la Mairie
(04.94.69.64.40 ou à la Police
Municipale 06.03.44.79.10).**